

# **Les enfants placés pour des raisons économiques à Madagascar : une estimation à partir de l'Enquête Démographique et de Santé**

V Delaunay<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Laboratoire Population-Environnement-Développement (LPED), UMR151, IRD, Marseille, France

## **Introduction**

Le travail des enfants a fait l'objet d'importants débats opposant les visions abolitionnistes aux défenseurs d'un droit du travail pour les enfants (Bonnet et Schlemmer, 2009). Aujourd'hui, ce n'est plus tant le travail des enfants qui retient l'attention, mais plus les situations de travail des enfants. Les préoccupations vont vers l'identification et l'élimination des travaux « dommageables » pour l'enfant parmi lesquels sont identifiés les travaux « dangereux » et les « pires formes de travail des enfants » (OIT, convention n°182).

Ainsi, les enfants placés, par leur famille ou par un intermédiaire, dans une autre famille afin d'y exécuter une activité (travail domestique, agricole, commercial, ou autre) sont considérés comme exécutant des travaux forcés classifiés dans les pires formes de travail des enfants et relevant de la traite des personnes<sup>1</sup>. Cette classification est discutable et il est important de mieux connaître les conditions de travail des enfants placés dans une autre famille afin d'en mesurer la dangerosité pour l'enfant. Il est aussi important de mieux comprendre les processus de placement des enfants dans d'autres familles et d'identifier certaines caractéristiques familiales et individuelles qui conduisent les enfants à ces situations. Pourtant, peu de statistiques sont produites sur cette catégorie d'enfants. On sait très peu de choses sur les enfants en situation de travail au sein des ménages, qu'il s'agisse de main d'œuvre agricole ou d'enfants domestiques. L'objectif de cet article est de proposer une mesure indirecte des enfants placés pour des raisons économiques en utilisant les données de l'Enquête Démographique et de Santé.

## ***De la circulation des enfants au placement de travail***

Néanmoins, le placement des enfants doit être replacé dans son contexte général de la circulation des enfants, qui a toujours été pratiquée en Afrique (Lallemand, 1993). En effet, la circulation des enfants vise notamment à créer ou à renforcer des rapports d'entraide et des liens de parenté. Elle prend place dans un mode d'organisation social et familial conçu sur le principe d'une redistribution des charges sur l'ensemble du réseau familial. Mais la circulation des enfants s'est beaucoup transformée au cours des dernières décennies. Le placement d'un enfant qui entrerait dans un système de redistribution des charges se transforme parfois en une forme de service ou de travail (Oppong, 1997). D'une part, depuis plusieurs décennies, l'accès à la scolarisation est une cause de confiage d'un enfant à une famille urbaine, en échange de quelques travaux domestiques (Jonckers, 1997; Vandermeersch, 2002). D'autre part, des transferts d'enfants sont aussi motivés par des raisons économiques. Une étude en Côte d'Ivoire sur les jeunes filles domestiques permet d'identifier différentes formes de placement de travail des enfants (Jacquemin, 2009). La première se situe en prolongement des pratiques de circulation des enfants : le placement d'un enfant dans la

---

<sup>11</sup> « un enfant victime de traite est un enfant recruté, transporté, transféré, hébergé et accueilli pour exploiter sa force de travail (y compris le travail domestique) » (Bhukhut et Ballet, 2009).

parenté, qui soulage la famille d'origine d'une bouche à nourrir et offre à la famille d'accueil une main d'œuvre gratuite en échange du gîte, du couvert, des soins et éventuellement d'une éducation (« petite nièce »). La deuxième forme passe par la filière de parenté, dans le sens que l'enfant est placé par l'intermédiaire d'un parent-tuteur, mais dans une famille non apparentée, en échange d'un petit salaire qui sera géré par le parent-tuteur (« enfant loué »). Enfin, la troisième forme, plus récente, utilise des intermédiaires hors de la parenté (agence de placement, connaissances) : l'enfant est employé et perçoit directement son salaire (« petite servante salariée »). Cette dernière forme concerne des enfants plus âgés. Des situations plus ou moins similaires sont décrites dans d'autres pays comme au Sénégal (Delaunay et Enel, 2009) ou au Mali (Lesclingand, 2004).

### ***La situation du travail des enfants à Madagascar***

Le dernier recensement de Madagascar date de 1993. Le taux spécifique d'occupation<sup>2</sup> était alors de 27,1% pour l'ensemble des enfants de 10 à 14 ans, ce taux étant plus élevé en milieu rural (31,8% contre 11,4% en ville). Les garçons étaient surtout employés dans l'agriculture, que ce soit dans les campagnes (93%) ou en ville (84,6%). Une faible part est déclarée dans un emploi domestique (4,1%). Les filles, bien que souvent impliquées dans un travail agricole (86,4% en milieu rural et 68,7% en milieu urbain) sont plus souvent engagées dans un travail domestique surtout en ville (17,2%) (Institut National de la Statistique, 1997).

Plus récemment, l'enquête sur le travail des enfants à Madagascar (Institut National de la Statistique, 2008) produit des résultats statistiques sur les différentes situations de travail des enfants au sein des ménages. Ces résultats montrent que 28% des enfants de 5 à 17 ans exercent une activité économique au moment de l'enquête. Ce phénomène est plus fort en milieu rural (31% contre 19% en ville). La part des enfants économiquement actifs augmente avec l'âge, variant de 13% entre 5 et 9 ans, à 32% entre 10 et 14 ans et à 55% entre 15 et 17 ans. Ce taux de participation aux activités économiques est légèrement plus élevé pour les garçons que pour les filles (30% contre 27%). Plus de la moitié des enfants économiquement actifs travaillent dans l'agriculture et la pêche (69% des garçons et 48% des filles) et les 2/3 ont le statut d'aide-familial. Une très forte proportion d'entre eux (87%) est considérée effectuant des travaux dommageables (Institut National de la Statistique, 2008).

Une des conclusions de cette étude est que « *le fait de vivre avec ses parents biologiques constitue un avantage précieux pour la protection de l'enfant* » (Institut National de la Statistique, 2008:79). Les enfants qui ne vivent pas avec leurs parents ont une probabilité plus grande d'être impliqués dans des activités économiques.

Une analyse des enfants confiés montre que 39% des enfants confiés le sont pour être scolarisés. Néanmoins, 12% d'entre eux ne sont pas scolarisés au moment de l'enquête (Ballet et al., à paraître). Ces situations peuvent correspondre à des situations d'échec scolaire liées à l'enfant, comme à des situations abusives de la part de la famille d'accueil. Des entretiens de groupes menés auprès de travailleurs sociaux impliqués dans la recherche d'enfants perdus à Antananarivo révèlent de fréquentes situations où l'enfant est confié dans la parenté afin d'avoir accès à la scolarisation et se retrouve en situation d'exploitation, puis de fugue (Bhukuth et Ballet, 2009).

---

<sup>2</sup> Le taux d'occupation est le rapport de la population active occupée sur la population totale.

### ***Cadre de travail et hypothèse***

Ces résultats nous permettent de poser deux postulats. Le premier est que le fait de ne vivre avec aucun des deux parents est un déterminant fort du fait d'être engagé dans une activité économique. Le second est qu'un enfant placé dans un ménage non apparenté est fortement susceptible d'exercer une activité économique.

Nous proposons d'utiliser un proxy permettant la mesure du travail des enfants. Un enfant sera considéré comme potentiellement engagé dans une activité économique lorsque celui-ci 1) ne réside pas avec ses parents ; 2) réside dans un ménage dirigé par une personne non apparentée ; 3) n'est pas scolarisé. Ce proxy peut nous permettre d'élaborer une mesure des enfants potentiellement travailleurs et de mener une analyse des caractéristiques de ces enfants et des ménages dans lesquels ils résident.

Les données de l'enquête Enquête Démographie et de Santé sont des données nationales et représentatives qui permettent d'identifier les enfants en situation de confiage ou de placement. Nous pouvons en effet distinguer les enfants hébergés dans un ménage dans lequel ne réside ni leur père ni leur mère et les distinguer selon leur lien de parenté avec le chef de ménage. Si ces enfants résident chez une personne non apparenté et ne sont pas scolarisés, nous les considérons comme en situation potentielle de travail dommageable. Nous nous limitons pour cela aux enfants de 6 à 17 ans. Nous parlons d'« enfants potentiellement travailleurs » (EPT). Il est alors possible de calculer la part d'enfants potentiellement travailleurs au niveau national et au niveau des régions. Cette proportion peut aussi être calculée dans des sous-groupes définis selon le niveau économique du ménage, le niveau d'instruction du chef de ménage, le type de résidence (urbain/rural). Nous pouvons ainsi fournir une estimation de la prévalence des enfants travailleurs selon certaines caractéristiques.

Les hypothèses qui sont testées ici portent sur l'existence de différents modèles de placement économiques des enfants. Les différences observés dans les activités économiques des garçons et des filles laissent penser que ces modèles sont différents selon le sexe de l'enfant. La demande de main d'œuvre agricole, concentrée dans certaines zones des hauts-plateaux (production rizicole, élevage) et la demande de main d'œuvre domestique plus forte dans les villes et auprès des ménages riches et éduqués conduit à penser que les modèles de placement sont géographiquement orientés, à la fois vers les zones rurales actives et vers les zones urbaines.

### **Méthodologie**

Les données utilisées sont celles de l'Enquête Démographique et de Santé, menée en 2008-2009 auprès de 17857 ménages. Seuls les résidents de droit sont pris en compte, c'est-à-dire les résidents habituels du ménage et non uniquement ceux qui ont passé la nuit précédant l'enquête dans le ménage (résidents de fait).

L'enquête enregistre le lien de parenté et prévoit dans les réponses possibles une modalité « enfant confié ou adopté ». Nous n'utilisons pas cette information, considérant qu'elle est incomplète et inégalement renseignée. En effet, un enfant peut être confié et être le neveu du chef de ménage. L'enquêteur se trouve alors devant deux possibilités : l'enregistrer comme neveu ou comme enfant confié. Nous avons donc préféré définir un enfant confié selon la présence ou l'absence de ses parents dans le ménage. L'analyse des membres des ménages est menée selon une méthode développée par Christine Tichit pour appréhender la structure des

ménages (Tichit, 2008). Selon cette méthode, un enfant dont ni le père ni la mère ne réside dans le ménage est un enfant confié.

L'analyse porte sur les enfants de 6 à 17 ans résidents de droit, en excluant les enfants mariés, parents ou chefs de ménage, soit 43727 enfants. Les enfants potentiellement travailleurs sont définis comme des enfants de 6 à 17 ans, confiés et non scolarisés

Nous analysons dans un premier temps les enfants confiés, puis les enfants potentiellement travailleurs en mesurant leur prévalence selon certaines caractéristiques relatives à leur milieu de résidence, la survie de leurs parents, et les caractéristiques du chef de ménage et du ménage de résidence.

## Résultats

### *Enfants confiés*

L'analyse des enfants selon la présence des parents dans le ménage permet de distinguer les enfants appartenant au noyau principal du ménage (enfants du chef de ménage ou de son conjoint), des enfants d'un autre adulte du ménage (noyau secondaire), des enfants dont les parents ne sont pas résident du ménage. Ces derniers composent la catégorie des enfants confiés.

On dénombre 5912 enfants confiés dans l'échantillon. Ils représentent 13,5% des enfants de moins de 18 ans. Cette proportion évolue avec l'âge et on constate que les enfants confiés sont beaucoup moins nombreux aux jeunes âges : seulement 5,3% des enfants âgés de 0 à 5 ans sont confiés, contre 13,8% des 5-9ans, 18,8% des 10-14 ans et 22,5 des 15-17 ans (Tableau 1).

Les enfants confiés peuvent être répartis en fonction du lien de parenté avec le chef de ménage. Plus de la moitié des enfants confiés résident chez leurs grands-parents (Tableau 2). La prise en charge par les grands-parents concerne des enfants plus jeunes (8,6 ans en moyenne). On observe que plus de 80% des enfants confiés de 0-4 ans le sont chez leurs grands-parents. Ce résultat confirme le rôle que jouent les grands-parents dans la prise en charge des enfants en bas âge (Dahl, 2006; Delaunay et al., 2010). Cette proportion diminue avec l'âge pour atteindre 26,5% des 15-17 ans, diminution allant de pair avec une mortalité croissante des grands-parents avec l'âge des petits-enfants.

Quinze pour cent des enfants confiés résident chez un oncle ou une tante. Il semble que l'oncle maternel revête une importance particulière dans la prise en charge de l'enfant, au moins dans certains groupes sociaux (Goedefroit, 1998). L'oncle ou la tante apparaissent comme une alternative à la prise en charge parentale, quel que soit l'âge de l'enfant (Dahl, 2006; Rakotonarivo, 2010). Cette proportion varie entre 9% pour les plus jeunes et 18% pour les plus âgés. Neuf pour cent des enfants résident chez un frère ou une sœur. Il n'est pas rare à Madagascar qu'un aîné ayant un travail soit rendu responsable d'un cadet et en assure la prise en charge physique et financière (Dahl, 2006). Cette prise en charge intervient plus auprès des enfants plus âgés, au moment de la scolarisation. Huit pour cent des enfants confiés le sont chez un autre parent. Cette proportion varie de 4% pour les plus jeunes à 17% pour les plus âgés. Ce type de confiage peut correspondre à un confiage pour scolarisation comme à un confiage pour soutien domestique.

Enfin, 11% des enfants confiés résident chez une personne qui n'est pas apparentée. Cette proportion varie de 4% à 22 % et cette catégorie représente 666 enfants<sup>3</sup>. Ce type de confiage pourrait aussi correspondre à un confiage pour scolarisation comme à un confiage pour soutien domestique. Néanmoins, les règles de solidarité en matière de scolarisation sortent rarement du cadre familial (Rakoto-Tiana, 2011).

L'enquête fournit l'information pour chaque enfant de sa scolarisation durant l'année scolaire en cours au moment de l'enquête. Nous avons réparti les enfants confiés selon le type de résidence et le fait d'être ou non scolarisé (Tableau 3). L'information est manquante pour 31 enfants. On observe une proportion plus élevée d'enfants non scolarisés parmi les enfants confiés chez un non-parent (61%). Cette proportion est élevée chez les enfants résidant chez un autre parent (45%). Les enfants de 6 ans et plus qui résident chez un grand-parent, un oncle ou une tante ou chez un frère ou une sœur sont plus souvent scolarisés (respectivement 73%, 67% et 74%), ce qui confirme que ce type de confiage correspond plus souvent à un confiage pour scolarisation.

L'échantillon de l'EDS permet donc de dénombrer 384 enfants répondant à notre définition d'enfant « potentiellement travailleurs » (enfant ne résidant pas avec ses parents, chez un non-parent, de 6 ans et plus et non scolarisé).

### ***Enfants potentiellement travailleurs***

#### **Prévalences d'enfants potentiellement travailleurs**

La proportion d'enfants potentiellement travailleurs (EPT) est en moyenne de 1,4% de l'ensemble des enfants de 6 à 17 ans de l'échantillon (Tableau 4). Cette prévalence faible est néanmoins non négligeable. On n'observe pas de différence selon le sexe (1,4 % pour les garçons et 1,3% pour les filles). Les enfants seraient globalement touchés de manière indifférente selon s'ils sont filles ou garçons.

Cependant, des différences apparaissent entre filles et garçons selon le milieu de résidence et la région. La capitale Antananarivo présente en effet une prévalence d'EPT filles plus élevée (4,6%) ainsi que les autres villes (2,5%), tandis que la prévalence d'EPT garçons varie très peu entre milieu urbain et rural. Le travail juvénile féminin dans les ménages serait plutôt un emploi urbain qui pourrait correspondre plus souvent au travail domestique.

La prévalence selon les régions reflète ces résultats : elle est plus élevée dans les régions Analamanga et Atsinanana, qui sont les régions où l'on trouve les deux plus grandes villes de Madagascar : Antananarivo et Toamasina (Tamatave). Les prévalences d'EPT garçons les plus fortes se trouvent dans l'Alaotra Mangoro, l'Itasy, la région de Betsiboka et de Bongolava. Les trois premières régions sont des régions de forte production rizicole, particulièrement la première considérée comme le « grenier à riz » de Madagascar, tandis que la région de Bongolava est connue pour l'élevage intensif de bétail. Le travail juvénile masculin serait plutôt dominé par une activité agricole.

---

<sup>3</sup> Remarque : Sur les 666 enfants confiés à un non-parent, 157 sont codés « adopté/enfant confié » dans le lien de parenté. Il est alors impossible de savoir si l'enfant a ou non un lien de parenté avec le chef de ménage. Les données gagneraient en précision si le statut d'enfant adopté ou confié était saisi séparément du lien de parenté et de manière distincte afin de mieux distinguer les confiages temporaires des confiages définitifs.

### **Caractéristiques des enfants**

Afin de mieux comprendre qui sont les enfants potentiellement travailleurs, nous avons calculé la répartition des EPT selon certaines caractéristiques et avons comparé cette répartition avec celle de l'ensemble des enfants de l'échantillon (Tableau 5). On observe ainsi que les EPT sont plus âgés que l'échantillon. Ils ont en moyenne 14 ans (13,8 pour les garçons et 14,3 pour les filles), contre 10,8 ans pour l'ensemble des enfants de 6 à 17 ans de l'échantillon. Les enfants de 6 à 10 ans sont peu nombreux. C'est surtout à partir de 11 ans que les enfants sont confiés dans des ménages non apparentés.

Ils sont proportionnellement plus nombreux à avoir un parent décédé ou inconnu. Seulement 61% d'entre eux ont leurs deux parents en vie (58,7% des garçons et 64,1% des filles) contre 88% dans l'échantillon. Le décès d'un parent apparaît comme un facteur très important de risque pour un enfant de se trouver en situation d'exploitation économique. Parmi ces enfants on a aussi les enfants de parents déclarés inconnus. Les ménages accueillant des enfants placés par des intermédiaires telles que les agences de placement ne connaissent pas nécessairement les parents des enfants. Il ressort donc que la catégorie d'enfants orphelins et/ou de parents inconnus est la plus à risque d'exploitation économique. Dans cette catégorie, un enfant sur 10 réside chez un non parent et n'est pas scolarisé et est donc potentiellement travailleur.

Les garçons EPT résident moins souvent dans un ménage dirigé par une femme (15,3 contre 18,5).

Les EPT résident plus souvent dans des ménages dirigés par une personne scolarisée en secondaire et plus, plus particulièrement les filles. Ceci concerne 62% des filles EPT et 37% des garçons EPT, contre seulement 26% dans l'ensemble de l'échantillon. Le niveau de scolarisation du chef de ménage apparaît donc un facteur important d'emploi juvénile et plus particulièrement pour les filles. D'une part ces ménages ont moins d'enfants (ce sont les groupes à plus faible fécondité) ; d'autre part, c'est dans ces ménages que les femmes sont les plus engagées dans des activités économiques ; c'est donc dans ces ménages que l'on trouve la plus forte demande en main d'œuvre domestique. Si les proportions chez les garçons sont plus faibles, elles restent néanmoins supérieures à celle de l'échantillon, ce qui pourrait signifier que les garçons sont aussi concernés par le travail domestique, mais dans une moindre mesure.

Ils résident aussi plus souvent dans un ménage riche : 62,4% des garçons et 79,2% des filles EPT résident dans un ménage qualifié de « riche » ou « plus riche », contre 38,7% dans l'échantillon. Ce sont les ménages les plus riches qui sont en mesure d'employer de la main d'œuvre, qu'elle soit domestique ou agricole.

On les trouve aussi plus fréquemment dans des ménages dont le noyau du chef de ménage est sans enfants, qu'il soit seul (isolé) ou en union (conjugal) (36,5% des garçons et 36,6% des filles contre 14,4% dans l'échantillon). La main d'œuvre juvénile extérieure permettrait ici de combler l'absence d'enfant, non nés, absent, partis ou décédés pour assurer les travaux domestiques ou agricoles. Ceci corrobore avec les résultats d'une étude menée en milieu rural qui montre que la probabilité d'accueil d'un ménage est plus forte quand il y a peu d'enfant de moins de 14 ans (Rakoto-Tiana, 2011).

Enfin, les garçons EPT sont plus représentés dans les ménages avec au moins un noyau secondaire (22,2% contre 14,7%). Les ménages complexes reposent parfois sur une forte utilisation de main d'œuvre agricole.

La répartition selon le milieu de résidence et la région reflète les prévalences présentées plus haut. Les filles EPT sont plus présentes dans la capitale que l'échantillon (13,7% contre 3,9%)

et dans les autres villes (16,7% contre 8,6%). Au total, près d'un tiers des filles EPT se trouve en ville. Tandis que les garçons se répartissent de la même manière que l'échantillon.

Au niveau des régions, on constate que les filles EPT sont plus présentes dans la région Analamanga (région de la capitale) que l'ensemble de l'échantillon (25,6% contre 13,3%). La différence est importante aussi dans la région d'Atsinanana (région de la ville Toamasina) (10,5% contre 5,1%) et dans la région Vakinankaratra (région de la ville Antsirabe) (12,1% contre 9,8%). Les garçons EPT sont mieux répartis dans les régions. Ils sont surreprésentés dans la région Alaotra Mangoro (13,4% contre 5,6% dans l'échantillon), dans l'Itasy (9,9% contre 4,7%), dans le Bongolava (6% contre 3,2%) et dans la région de Betsiboka (2,9% contre 1,5%). Ces régions correspondent aux régions à plus forte prévalence d'EPT. Ce sont des régions où la demande en main d'œuvre agricole et la plus forte en raison des productions de riz et de l'élevage fortement pratiqués.

## **Discussion**

### ***Qualité de l'indicateur***

Nous mesurons ici une prévalence d'enfants potentiellement travailleurs en nous appuyant sur une définition plausible mais qui doit être discutée. Un enfant est considéré comme potentiellement travailleur s'il réside chez un non parent, que ses parents ne sont pas résident du ménage et n'est pas scolarisé. D'une part, il est donc possible que cette catégorie englobe des enfants qui sont adoptés par des familles mais non scolarisés en raison de difficultés économiques et engagés au même titre que des enfants biologiques dans des activités économiques sans que celles-ci ne soient dommageable. Ceci conduirait à une surestimation d'enfants travailleurs dont il est difficile d'évaluer l'amplitude. Néanmoins, il semble vraisemblable qu'elle soit très faible.

D'autre part, on suppose d'après certains témoignages (Bhukuth et Ballet, 2009) qu'une part des enfants résidents chez un parent éloigné (autre parent) sont aussi susceptibles d'être engagés dans un travail économique. Par ailleurs, il peut y avoir une tendance à déclarer un enfant domestique comme un parent éloigné, afin d'éviter toute suspicion d'exploitation<sup>4</sup>. Nous n'avons pas considéré cette catégorie dans nos analyses. Nos résultats seraient donc sous-estimés et les prévalences mesurées seraient des prévalences minimales. Ceci est confirmé par la comparaison à l'estimation des enfants victimes de traite qui est de 4,5% (Bhukuth et Ballet, 2009). L'intérêt de nos résultats réside plus dans l'étude des variations des prévalences selon les groupes que dans la mesure de la prévalence elle-même.

### ***Principaux résultats***

En dépit de ces réserves, les résultats fournis par cette analyse permettent d'emmètre certaines conclusions. On peut tout d'abord conclure qu'au moins 1,4% des enfants de 6 à 17 ans seraient des enfants potentiellement travailleurs. Si les prévalences générales sont les mêmes pour les filles que pour les garçons, on observe des différences, à la fois dans les variations géographiques des prévalences et dans les caractéristiques des EPT selon le sexe.

On a vu que cette prévalence varie selon le milieu de résidence et la région et que ces variations sont différentes pour les filles et les garçons. Les régions à plus forte prévalence sont les régions centrales de l'île, qui sont aussi les régions les plus riches et les plus

---

<sup>4</sup> Ceci est particulièrement vrai dans les contextes où les campagnes contre l'exploitation par le travail des enfants sont développées, ce qui dans le cas de Madagascar touche plus particulièrement les villes.

demandeuses de main d'œuvre agricole et domestique. Les ménages qui les accueillent sont plus souvent des ménages « riches » et « éduqués ».

Ceci révèle des modalités de placement différentes selon le sexe de l'enfant. Les fillettes seraient plus souvent que les garçons placées en ville dans des ménages de niveau socio-économique élevé pour y effectuer des tâches domestiques. Les garçons seraient placés en ville comme à la campagne, dans des régions à forte demande de main d'œuvre agricole. Mais on les trouve aussi dans la capitale. Les activités économiques dans lesquelles sont engagés les garçons sont probablement très variées.

Il reste néanmoins difficile de définir dans quelle mesure ces situations sont dommageables à l'enfant. D'une part, la moitié des EPT ont entre 15 et 17 ans. Les données ne fournissent aucune information sur l'activité économique. Ces adolescents qui sont engagés dans une activité économique sont, selon certains critères de salaire et de traitement, possiblement dans une condition meilleure que celles qu'ils avaient dans leur ménage d'origine. Plus inquiétante est la classe d'âge 10-14 ans qui correspond à des enfants en pleine croissance et peu armés à exiger des conditions décentes de travail et de rémunération. Ils représentent le groupe qui mérite la plus grande attention car ils sont probablement les plus à risque de travail dommageable.

### **Recommandations**

A l'issue de ces analyses, nous pouvons émettre un certain nombre de recommandations. Les premières sont d'ordre méthodologique et portent sur l'amélioration des données EDS. Les secondes sont d'ordre scientifique et proposent de nouvelles pistes de recherche.

Dans les enquêtes EDS, il serait important de séparer la question « lien de parenté » de la question « enfant adopté/confié », afin de pouvoir étudier les mécanismes de prise en charge de l'enfant. Il semble généralement admis qu'un enfant est enregistré sous cette catégorie lorsqu'il n'entre dans aucune autre catégorie, c'est-à-dire lorsqu'il n'a pas de lien de parenté avec le chef de ménage. Mais cette possibilité porte à confusion. Il serait plus efficace de proposer une autre question, posée à tous les enfants pour enregistrer s'ils sont adoptés ou confiés, en distinguant les deux modalités. Une enfant adopté par le chef de ménage sera souvent déclaré « fils/fille ». On a donc plus de chance de saisir la situation d'adoption si la question est posée clairement. Ceci est particulièrement vrai à Madagascar, où un grand nombre d'adoptions d'enfants sont invisibles aux enquêtes<sup>5</sup>. Une seconde suggestion d'ordre méthodologique serait de porter attention dans les enquêtes aux enfants qui ne résident pas avec leurs parents et qui résident dans le ménage d'un non-parent, à l'instar du module sur la traite des enfants de l'enquête sur le travail des enfants (INSTAT, 2008) afin de recueillir des informations sur le ménage d'origine (lieu de résidence, niveau économique, structure de ménage) et le motif de confiage.

Du point de vue des pistes de recherche, il apparaît très important de caractériser les différents emplois occupés par les enfants et d'en identifier les plus dommageables. Selon une étude récente, la situation de domestiques dans une famille non apparentée apparaît comme un facteur principal de vulnérabilité des migrants en ville : « *les migrantes les plus pauvres et le plus vulnérables à Antananarivo (comprenant les prostituées, les ramasseuses d'ordures et les mendiantes) sont celles qui ont affirmé avoir été employées comme domestiques* » (Freeman et al., 2010:30-31). Les enquêtes auprès des enfants domestiques sont reconnues

---

<sup>5</sup> Sophie Goedefroit, communication personnelle.

difficiles. L'illégalité du travail domestique des enfants<sup>6</sup> conduit à une sous déclaration, voire de fausses déclarations, et de fortes réticences limitant l'accès de l'enquêteur à l'enfant domestique. Il est possible d'enquêter des enfants sortis de cette situation, avec le risque d'une surreprésentation des situations les pires. Il est donc important de pouvoir enquêter d'un point de vue qualitatif auprès des ménages et d'observer par des moyens détournés les conditions de travail des enfants. De même, on sait peu de chose sur le travail agricole des enfants. Certaines situations d'emploi agricole ne sont pas nécessairement dommageables à l'enfant. Il est important de mieux décrire les types d'activité et les modalités des contrats informels qui engagent l'enfant et sa famille (remboursement de dette, salaire à l'enfant ou à un tiers, nourriture, etc.). Des études qualitatives doivent être menées afin de mieux connaître ces différentes situations et produire des éléments utiles à la mise en œuvre d'action de sensibilisation, de prévention et de protection.

Il est tout autant important de comprendre les processus à l'œuvre conduisant les enfants à des situations de travail dommageable. Il importe en effet de mieux comprendre les circonstances qui conduisent au placement de l'enfant, les moyens utilisés et les acteurs impliqués. Les causes du placement se réfèrent à la situation familiale qui peut se caractériser par une situation de rupture (décès, séparation) ou de choc (perte d'emploi, mauvaise récolte, endettement) qui conduit la famille à placer l'enfant dans une situation de travail. Le départ d'un enfant peut aussi être lié à une situation de violence (conjugale ou familiale). Certains enfants fuient des situations trop violentes. L'origine du processus peut donc être familiale, en réponse à une dette ou un besoin d'argent, ou individuelle, en réponse à la recherche d'une vie meilleure. Les moyens utilisés pour placer un enfant dans un emploi sont variables. Les modalités de placement sont soit directes (entre les parents et la famille accueillant l'enfant) ou utilisent des intermédiaires (qui peuvent être connus ou inconnus). Le type de placement et les conditions dans lesquelles va se trouver l'enfant en dépendent. La formalisation de ces réseaux au travers d'agences de placement qui n'hésitent plus à démarcher auprès des familles rurales soulève de plus en plus d'inquiétude auprès des intervenants. Des entretiens menés auprès de travailleurs sociaux œuvrant dans la recherche d'enfants perdus à Madagascar révèlent des cas d'enfants placés par un intermédiaire inconnu de la famille (agents de placement) qui versent une somme d'argent aux parents, qu'ils récupèrent largement par la suite sur le salaire de l'enfant (Bhukuth et Ballet, 2009).

Enfin, il est important de s'intéresser aux conséquences sur le devenir de ces enfants placés parfois très jeunes en situation de travail dommageable. Les employeurs qui font appel à des enfants sont intéressés par une main d'œuvre bon marché et malléable. Lorsque l'enfant grandit et affirme certaines exigences, il devient préférable pour eux de changer d'employé. Que deviennent alors ces enfants ? Ont-ils toujours des liens avec leurs familles ? Sont-ils happés par d'autres réseaux de travail dommageable réservés aux plus âgés (prostitution, esclavage moderne à l'étranger, ...) ?

---

<sup>6</sup> Le décret 2007-563 relatif au travail des enfants, s'il autorise certaine forme de travail des enfants de plus de 15 ans interdit « emploi des enfants comme domestiques ou gens de maison », ce travail étant considéré comme dangereux ou insalubre.

## Références

- Ballet J, Bhukuth A, Rabevohitra N et Rakoto-Tiana N. à paraître. "Situation des enfants confiés pour scolarisation à Madagascar."
- Bhukuth A et Ballet J. 2009. *La traite des enfants à Madagascar*. UNICEF, Antananarivo: 20 p.
- Bonnet M et Schlemmer B. 2009. "Aperçus sur le travail des enfants." *Mondes en Développement* 37(146): 11-25.
- Dahl O. 2006. *Signes et significations à Madagascar. Des cas de communication interculturelle*. Paris: Présence Africaine, 309 p.
- Delaunay V, Andriamaro F, Tang N, Toussaint V et Gastineau B. 2010. "Des ménages « sans parents » : prévalence et différentiels régionaux à Madagascar." in (eds). *Colloque AIDELF. Relations intergénérationnelles. Enjeux démographiques*, Genève, [http://www.aidelf.org/images/stories/Parallle\\_8.pdf](http://www.aidelf.org/images/stories/Parallle_8.pdf): pp 595-614.
- Delaunay V et Enel C. 2009. "Les migrations saisonnières féminines :le cas des jeunes bonnes à Dakar." in Vallin J (eds). *Du genre et de l'Afrique. Ouvrage en hommage à Thérèse Locoh*, Paris, INED pp. 389-401.
- Freeman L, Rasolofohery S et EB R. 2010. *Tendances, caractéristiques et impacts de la migration rurale-urbaine à Antananarivo, Madagascar*. Unicef, Antananarivo: 60 p.
- Goedefroit S. 1998. *A l'Ouest de Madagascar. Les Sakalava du Menabe*. Paris: Karthala-IRD, 529 p.
- Institut National de la Statistique. 1997. *Recensement Général de la Population et de l'Habitat. Volume 2, Tome VI. Activité économique*. Organisation internationale du Travail, République de Madagascar, Antananarivo: 184 p.
- Institut National de la Statistique. 2008. *Enquête Nationale sur le Travail des Enfants - 2007*. Organisation internationale du Travail, République de Madagascar, Antananarivo: 108 p.
- Jacquemin M. 2009. "'Petites nièces" et "petites bonnes" à Abidjan. Les mutations de la domesticité juvénile." *Travail, genre et sociétés* 2(22): 53-74.
- Jonckers D. 1997. "Les enfants confiés." in Pilon M, Locoh T, Vignikin E et Vimard P (eds). *Ménages et familles en Afrique . Approche des dynamiques contemporaines*, Paris, Ceped, pp. 193-208.
- Lallemand S. 1993. *La circulation des enfants en société traditionnelle. Prêt, don, échange*. Paris: L'Harmattan, 220 p.
- Lesclingand M. 2004. "Nouvelles stratégies migratoires des jeunes femmes rurales au mali : de la valorisation individuelle à une reconnaissance sociale." *Sociétés contemporaines* 3(55): 21-42.
- Oppong C. 1997. "African family systems and socio-economic crisis." in Adepodju A (eds). *Family, Population and Development in Africa*, London, England Zed Book, pp. 158-182.
- Rakoto-Tiana N. 2011. "Confiance et scolarisation des enfants en milieu rural à Madagascar." in (eds). *51ème Congrès annuel de la Société Canadienne de Sciences Economiques, 11-13 mai 2011, Sherbrooke, Canada.*: pp
- Rakotonarivo A. 2010. "La solidarité intergénérationnelle en milieu rural malgache: le rôle des personnes âgées dans la migration." *Autrepart* 53(1): 111-130.

Draft – ne pas diffuser

Tichit C. 2008. *Appréhender la composition familiale des ménages dans les Enquêtes Démographiques et de Santé*. Paris: Ceped, 87 p.

Vandermeersch C. 2002. "Les enfants confiés âgés de moins de 6 ans au Sénégal en 1992-1993." *Population* 57(4-5): 661-688.

**Tableau 1. Répartition des enfants selon le noyau d'appartenance et l'âge (effectifs pondérés et proportions estimées)**

noyau	0-4 ans		5-9 ans		10-14 ans		15-17 ans		Total	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
<b>noyau principal</b>	10551	80,34	11056	79,82	9542	77,50	3302	74,57	34452	78,79
<b>noyau secondaire</b>	1881	14,32	891	6,43	461	3,74	130	2,94	3363	7,69
<b>enfants confiés</b>	702	5,34	1905	13,75	2309	18,75	996	22,49	5912	13,52
<b>Total</b>	13134	100,00	13852	100,00	12312	100,00	4428	100,00	43727	100,00

**Tableau 2. Répartition des enfants confiés selon le type de résidence et l'âge (effectifs pondérés et proportions estimées)**

Type de résidence	0-4 ans		5-9 ans		10-14 ans		15-17 ans		Total		Âge moyen
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	
<b>Grands-parents</b>	574	81,87	1373	72,08	1089	47,17	264	26,45	3300	55,82	8,6
<b>Oncle/tante</b>	63	8,93	277	14,53	398	17,23	180	18,08	917	15,51	10,8
<b>Frère/sœur</b>	9	1,23	83	4,36	283	12,24	161	16,20	536	9,07	12,4
<b>Autre parent</b>	26	3,69	88	4,61	209	9,05	170	17,08	493	8,34	12,3
<b>Autre non-parent</b>	30	4,28	84	4,42	330	14,31	221	22,20	666	11,26	12,5
<b>Total</b>	701	100,0	1905	100,0	2309	100,0	996	100,0	5912	100,0	10,0

**Tableau 3. Répartition des enfants confiés de 6 à 17 ans selon le type de résidence et la scolarisation au moment de l'enquête (effectifs pondérés et proportions estimées)**

Type de résidence	non scolarisé		scolarisé		nsp		total	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
<b>Grands-parents</b>	660	26,7	1797	72,8	10	0,4	2467	100,0
<b>Oncle/tante</b>	269	32,8	547	66,7	4	0,5	820	100,0
<b>Frère/sœur</b>	132	25,3	387	73,9	4	0,9	523	100,0
<b>Autre parent</b>	208	45,2	248	54,0	4	0,9	460	100,0
<b>Autre non-parent</b>	384	61,0	237	37,7	8	1,3	629	100,0
<b>Total</b>	1653	33,7	3216	65,6	31	0,6	4899	100,0

**Tableau 4. Prévalences d'enfants de 6 à 17 ans résidents chez un non-parent et non scolarisés (enfants potentiellement travailleurs) selon le sexe, le milieu de résidence, la province et la région**

Caractéristique	total		garçons		filles	
	%	effectifs	%	effectif	%	effectifs
<b>Milieu de résidence</b>						
capitale	3,25	1096	1,94	556	4,60	540
autres villes	1,74	2429	1,00	1197	2,46	1232
rural	1,24	24741	1,40	12881	1,06	11859
<b>Province</b>						
Antananarivo	1,78	8725	1,59	4440	1,98	4284
Finarantsoa	1,19	5546	1,36	2844	1,02	2701
Toamasina	1,52	4730	1,63	2520	1,40	2210
Mahajunga	1,30	3436	1,56	1792	1,02	1644
Toliara	0,79	3879	0,90	2004	0,67	1875
Antsiranana	0,79	1950	0,67	1033	0,92	917
<b>Région</b>						
Analamanga	1,79	3752	1,11	1900	2,50	1852
Vakinankaratra	1,42	2757	1,22	1410	1,63	1347
Itasy	2,62	1320	2,97	676	2,25	644
Bongolava	1,61	895	2,66	455	0,53	441
Haute Matsiatra	1,31	1481	1,33	739	1,30	742
Amoron'i Mania	1,93	1129	1,91	581	1,96	548
Vatovavy Fitovinany	0,67	1468	1,05	767	0,25	701
Ihorombe	0,81	499	0,37	259	1,28	240
Atsimo Atsinanana	1,12	969	1,74	499	0,48	470
Atsinanana	2,05	1451	1,44	743	2,68	707
Analanjirifo	0,32	1696	0,34	929	0,30	767
Alaotra Mangoro	2,32	1583	3,20	848	1,31	735
Boeny	1,93	934	2,06	453	1,80	481
Sofia	0,92	1752	1,18	951	0,61	801
Betsiboka	1,89	420	2,67	221	1,04	199
Melaky	0,83	330	0,96	167	0,69	163
Atsimo Andrefana	0,18	1411	0,28	726	0,07	685
Androy	1,25	879	1,42	456	1,07	422
Anosy	0,73	886	0,48	460	1,00	426
Menabe	1,49	704	1,99	363	0,95	342
Diana	0,49	693	0,16	356	0,84	336
Sava	0,95	1258	0,93	677	0,97	581
<b>total</b>	<b>1,36</b>	<b>28265</b>	<b>1,39</b>	<b>14635</b>	<b>1,33</b>	<b>13631</b>

**Tableau 5. Répartition des enfants de 6 à 17 ans résidents chez un non-parent et non scolarisés (enfants potentiellement travailleurs) et des enfants de 6 à 17 ans de l'échantillon selon certaines caractéristiques et selon le sexe**

	Enfants potentiellement travailleurs						échantillon	
	total		garçons		filles		effectif	%
	effectif	%	effectif	%	effectif	%		
<b>Age</b>								
6-10 ans	29	7,4	19	9,2	10	5,5	14313	50,6
11-14 an	179	46,5	95	47,0	83	46,0	9408	33,3
15-17 an	177	46,1	89	43,8	88	48,6	4544	16,1
<b>Survie des parents</b>								
Père et mère en vie	235	61,2	119	58,7	116	64,1	25058	88,7
M vie + P dcd/nsp	36	9,5	21	10,3	16	8,6	917	3,2
P vie + M dcd/nsp	66	17,3	42	20,6	25	13,7	1875	6,6
P dcd/nsp + M dcd/nsp	46	11,9	21	10,4	25	13,7	415	1,5
<b>Sexe du CM</b>								
homme	321	83,5	172	84,7	149	82,2	23046	81,5
femme	63	16,5	31	15,3	32	17,8	5216	18,5
<b>Scolarisation CM</b>								
non scolarisé	42	10,9	27	13,1	15	8,3	5835	20,6
primaire	137	35,8	89	44,1	48	26,5	14304	50,6
Secondaire et +	186	48,5	74	36,6	112	61,7	7284	25,8
NSP	19	4,9	12	6,1	6	3,5	843	3,0
<b>Niveau économique du ménage</b>								
plus pauvre	40	10,5	29	14,4	11	6,3	5673	20,1
pauvre	24	6,2	16	7,7	8	4,6	5821	20,6
moyen	50	12,9	32	15,6	18	10,0	5837	20,7
riche	93	24,2	62	30,4	31	17,2	5874	></Ci
plus riche	177	46,1	65	32,0	112	62,0	5061	17,9
<b>Type de noyau du CM</b>								
isole	49	12,7	29	14,3	20	10,8	2271	8,0
Conjugal sans enfants	92	23,9	45	22,2	47	25,8	1734	6,1
Parental	198	51,7	103	50,8	95	52,6	18259	64,6
Recomposé	19	5,1	12	5,9	7	4,1	2390	8,5
Monoparental	26	6,6	14	6,7	12	6,6	3611	12,8
<b>Nombre de noyaux secondaires</b>								
0	318	82,8	158	77,7	160	88,4	24805	87,8
1	54	14,2	35	17,2	20	10,8	3490	12,3
2+	12	3,1	10	5,1	1	0,8	690	2,4
<b>Milieu de résidence</b>								
capitale	36	9,3	11	5,3	25	13,7	1096	3,9
autres villes	42	11,0	12	5,9	30	16,7	2429	8,6
rural	306	79,7	180	88,8	126	69,6	24741	87,5
<b>Région</b>								
Analamanga	67	17,5	21	10,4	46	25,6	3752	13,3
Vakinankaratra	39	10,2	17	8,5	22	12,1	2757	9,8
Itasy	35	9,0	20	9,9	15	8,0	1320	4,7
Bongolava	14	3,8	12	6,0	2	1,3	895	3,2
Haute Matsiatra	19	5,1	10	4,8	10	5,3	1481	5,2
Amoron'i Mania	22	5,7	11	5,5	11	5,9	1129	4,0
Vatovavy Fitovinany	10	2,6	8	4,0	2	1,0	1468	5,2
Ihorombe	4	1,1	1	0,5	3	1,7	499	1,8
Atsimo Atsinanana	11	2,8	9	4,3	2	1,2	969	3,4
Atsinanana	30	7,7	11	5,3	19	10,5	1451	5,1
Analanjirifo	5	1,4	3	1,6	2	1,3	1696	6,0
Alaotra Mangoro	37	9,6	27	13,4	10	5,3	1583	5,6
Boeny	18	4,7	9	4,6	9	4,8	934	3,3
Sofia	16	4,2	11	5,5	5	2,7	1752	6,2
Betsiboka	8	2,1	6	2,9	2	1,1	420	1,5
Melaky	3	0,7	2	0,8	1	0,6	330	1,2
Atsimo Andrefana	3	0,7	2	1,0	0	0,3	1411	5,0
Androy	11	2,9	6	3,2	5	2,5	878	3,1
Anosy	6	1,7	2	1,1	4	2,3	886	3,1
Menabe	10	2,7	7	3,6	3	1,8	704	2,5
Diana	3	0,9	1	0,3	3	1,6	692	2,4
Sava	12	3,1	6	3,1	6	3,1	1258	4,5
<b>Total</b>	<b>384</b>	<b>100,0</b>	<b>203</b>	<b>100,0</b>	<b>181</b>	<b>100,0</b>	<b>28265</b>	<b>100,0</b>